

N° 1929 – IN 547

N° référence : 01.0302.0588

Dépôt : 29.06.2026

Traitement Bureau CDV : 06.07.2026

Développement/Urgence : NON/NON

Délai de réponse : 06.11.2026

Interpellation du PCSI intitulée : « "Le roi des Suisses" pourrait-il sévir à Moutier ? »

Introduction

Depuis quelques temps déjà, l'attention du public et des législateurs suisses s'est tournée vers une figure controversée, Jonas Lauwiner, autoproclamé "roi de Suisse". M. Lauwiner a acquis sa notoriété en accaparant des parcelles sans propriétaire via le procédé d'usucapion, construisant ainsi son "empire" sur le territoire helvétique.

L'usucapion est un mécanisme juridique par lequel une personne peut acquérir la propriété d'un bien laissé sans propriétaire. Ce processus peut aboutir lorsque le propriétaire initial n'est plus identifiable ou réclame sa propriété pendant une période légalement définie ou encore qu'un bien ne possède pas de propriétaire formel.

Les controverses entourant les méthodes de M. Lauwiner englobent l'exploitation commerciale de ses propriétés récemment acquises, telles que la location de forêts à des entreprises forestières ou l'imposition de droits de passage sur ses routes. Ces pratiques ont généré des tensions dans plusieurs communes suisses, affectant directement les habitants concernés.

Il est ainsi légitime de s'interroger sur la vulnérabilité de notre commune face à de telles pratiques. Dans un souci de prévoyance et de protection des biens fonciers communaux, nous devons nous questionner sur notre préparation à contrer de tels détournements potentiels.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

1. Est-ce que notre commune est bien préparée à faire face à ce type de détournement de biens fonciers ? Quelles mesures sont actuellement en place pour protéger les intérêts fonciers de notre collectivité et de nos concitoyens ?
2. Existe-t-il actuellement sur notre territoire communal des parcelles ou tout autre bien immobilier susceptible d'être acquis de manière similaire ? Comment anticipons-nous et gérons-nous ces situations potentielles ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 29 juin 2026

Signature (s) :

PCSI, 1^{er} signataire :

M.

M.

Julien Berthold (2)

Claude Girardin